

Département de l' AISNE

Canton de LAON-2

Vorges, le 14 mars 2017.

COMMUNE de VORGES

MAIRIE

5 place de l'église

02860 VORGES



Tél. 03.23.24.74.85

Mél : mairie.vorges02@wanadoo.fr

Site officiel : www.vorges.fr

NOTE D'INFORMATION

Objet : Nouvelles modalités des titres d'identité

A compter du 14 mars 2017, les services de l'État dans l'Aisne, nous informe, des nouvelles modalités de délivrance des titres d'identité.

Les Cartes Nationales d'Identité sont dématérialisées. Il est désormais possible d'établir une demande dans n'importe quelle mairie* équipée du dispositif de recueil (D.R.), et **NON** plus dans la commune de résidence.

Les demandes sont traitées selon les modalités identiques à celles des passeports biométriques.

Ces dernières permettront de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format reste inchangé et qui (sauf cas de perte ou de vol) reste gratuite.

Nouveau : la pré-demande en ligne.

La pré-demande se fait sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS),

Lien : [hppts://predemande-cni.ants.gouv.fr](https://predemande-cni.ants.gouv.fr)

A noter : la présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier, y compris pour les mineurs, quel que soit leur âge.

***Les 21 communes équipées du Dispositif de Recueil (DR) sont :**

Laon, Marle, Sissonne, Guignicourt, Vervins, Hirson, Guise, Ribemont, Saint-Quentin, Tergnier, Chauny, Rozoy sur Serre, Bohain en vermandois, Vic sur Aisne, Soissons, Braine, Villers Cotterêt, Fère en Tardenois, Neuilly Saint Front, Château-Thierry, Charly sur Marne

P.S. : Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer ou si vous n'avez pas internet, veuillez prendre contact auprès du secrétariat de mairie.



Le Maire, 4

christian NOËL